



numéro
2

hiver 2010

info communauté

BULLETIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PONTORSON / LE MONT SAINT-MICHEL



Découvrez votre réglette de tri !

Sommaire

- Edito _____ p.2
- Coordonnées _____ p.2
- Les réalisations et les projets _____ p.3
- La collecte des ordures ménagères _ p.4-7
- Le CLIC de l'Avranchin _____ p.7
- Permanences _____ p.7



Édito



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Au nom de tous les Élus de la communauté de communes.

Je viens par ce deuxième édit vous informer du travail réalisé au niveau intercommunal, et de l'évolution de nos différents projets.

Nous venons d'accueillir une nouvelle directrice, Mlle Elodie Hergoualch, le 1^{er} octobre. Nous lui souhaitons la bienvenue. Elle remplace M. Nicolas Blanchet-Proust, qui nous a quitté pour se rapprocher de sa famille. Nous le remercions vivement pour son travail et

tous les dossiers qu'il a mis en route.

Je tiens à remercier également tout le personnel communautaire pour leurs compétences, et leur compréhension pour le travail quotidien fourni, parfois difficile, et particulièrement surchargé en période estivale.

Nous souhaitons dès que possible voir aboutir les différents projets d'équipement du territoire. Certains sont déjà en bonne voie : le projet de déchèterie a

reçu l'aval de la DDE ; celui de la nouvelle salle de sports devrait se concrétiser avant 2012.

À moyen terme nous avons d'autres réflexions pour améliorer les services rendus à la population : pôle médical, accueil de la petite enfance, foyer de jeunes travailleurs.

Toutes ces orientations entrent dans le cadre du contrat de territoire et de la démarche Agenda 21, afin d'obtenir les aides nécessaires, qui se font de plus en plus rares et réduisent nos réalisations.

Nous devons en permanence nous remettre en question afin de nous adapter aux solutions nouvelles qu'impose la réglementation en matière de développement durable.

En cette période difficile pour nous tous, je reste disponible et à l'écoute de toutes les personnes pour améliorer le service rendu au moindre coût.

À vous tous, mes meilleurs vœux pour l'année 2010.

Bernard Héon
Président de la Communauté de Communes

Nouvelles coordonnées de la communauté de communes



Nos bureaux sont maintenant situés en face des services techniques de la ville,

Parc d'activités de Pontorson le Mont-Saint-Michel

50170 Pontorson

Tél. 02 33 89 15 10

Tél. service déchets : 02 33 89 15 12

Fax. 02 33 60 52 83

Email : contact@cc-pontorsonmtstmichel.org

Site internet : <http://cc-pontorsonmtstmichel.org/>

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Les réalisations

1 ▶ Inauguration des locaux de la gendarmerie

Le vendredi 26 juin, les nouveaux locaux de la brigade de gendarmerie à Pontorson ont été inaugurés en présence de monsieur le préfet, du colonel commandant le groupement départemental de gendarmerie de la Manche, et de nombreux élus.

Les gendarmes ont pris possession des locaux administratifs et de leurs logements au mois de mai dernier. Les travaux se sont élevés à 2 400 000 € TTC. La gendarmerie nationale a apporté une subvention d'un montant de 243 256,50 €. Enfin, l'Etat versera chaque année un loyer de 100 000 € pour la location de ces nouveaux bâtiments.



2 ▶ Les projets en cours

La déchèterie et la station de transit

Le projet de construction d'une nouvelle déchèterie et d'une station de transit est devenu aujourd'hui indispensable pour le canton. Le nouveau service se situera à côté des nouveaux bureaux de la communauté de communes, dans la zone d'activités.

L'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du dossier a présenté courant avril aux élus plusieurs solutions d'aménagement du site. La solution retenue par les élus a été affinée. Le permis de construire et le dossier de demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés dans le courant de l'été. Les travaux pourraient débuter en 2010.

Les sentiers de randonnée

La communauté de communes, en partenariat avec toutes les communes et avec l'office de tourisme de Pontorson rénove les tracés des sentiers de randonnée. Les circuits formeront de petites boucles qui permettront aux randonneurs de découvrir les paysages et le patrimoine de toutes les communes du canton. Des équipements supplémentaires (préaux, espaces de pique nique), des liaisons entre les

circuits, une signalétique destinée à valoriser le patrimoine seront créés.

Salle de sports

Les élus communautaires ont engagé une réflexion sur le transfert des compétences des communes vers l'intercommunalité. Le conseil communautaire a d'ores et déjà souhaité prendre une compétence permettant à la communauté de communes de construire une nouvelle salle multisports. Cette salle permettra tant aux enfants des écoles qu'aux pratiquants des clubs sportifs d'exercer leur sport dans de meilleures conditions. Elle vise aussi un accroissement de la pratique sportive sur le territoire. La communauté de communes vient de recruter un programmiste, il sera chargé de définir les besoins du territoire en matière d'équipement sportif et d'accueil de la petite enfance.



Dans le cadre de ce projet, les Élus communautaires ont visité différentes structures sportives cet été : salle omnisports de Pontivy, de Carquefou, et de Mauron.

Maison médicale

Pour assurer la pérennité des services de santé sur le territoire ces prochaines années, les élus de la communauté de communes souhaitent voir la mise en place d'une structure collective permettant d'attirer de nouveaux médecins à Pontorson. Une réunion avec tous les professionnels médicaux et paramédicaux en janvier a permis de poser les bases du projet.



La collecte des déchets ménagers



ECO
EMBALLAGES

1 ► 2700 tonnes en 2009 !

Amorcée en 2008, confirmée en 2009 nous observons une baisse sensible des tonnages de déchets ménagers. Mais attention il reste encore trop d'emballages recyclables à l'intérieur de nos bacs poubelles.

La production annuelle représente 2700 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 890 tonnes d'emballages recyclables dont 470 tonnes de verre et 990 tonnes d'apport en déchèterie (gravats, ferrailles et autre encombrants).

La quantité de déchets produite pèse directement sur le montant de la reom. Aidez nous à baisser les tonnages pour diminuer les coûts de traitement.

Pour cela il est temps de modifier nos habitudes de consommation et de réfléchir aux gestes qui pourraient permettre de diminuer notre production de déchets et ainsi préserver les ressources naturelles de la planète (à retrouver sur la réglette mémotri).

- **achats malins** bannir les produits suremballés, les portions individuelles...,
- **réfléchir au compostage individuel des déchets fermentescibles** épiluchures, papier essuie-tout, marc de café...
- **améliorer le geste de tri des emballages ménagers**

Une petite réglette de tri est insérée au bulletin, prenez le temps de la monter elle s'avérera très pratique pour connaître le lieu de dépôt de vos déchets et vous renseignera sur les consignes de tri sélectif.

Nous vous avons déjà alerté l'année dernière concernant les dépôts sauvages de déchets, au pied des colonnes et sur les sites de traitement de déchets, qui empoisonnent le bon fonctionnement du service. Le manque de civisme de certains pénalise l'ensemble de la communauté, un dépôt est certes une nuisance visuelle mais peut également devenir une source d'accident.

2 ► Une 2^{ème} vie pour nos appareils électriques usagés

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), ont maintenant leur filière de collecte et de valorisation. Réfrigérateurs, lave-linge, TV, ordinateurs, outils et jouets, tous sont fabriqués avec des matériaux recyclables. Ils peuvent aussi contenir des substances potentiellement dangereuses, s'ils ne sont pas soigneusement dépollués. Pour en financer la collecte et le traitement, nous payons désormais une éco-participation de quelques centimes à quelques euros, à l'achat d'un appareil neuf. Grâce au partenariat que notre collectivité a signé en mai 2009 avec l'éco-organisme Ecosystèmes vous pouvez désormais déposer vos appareils usagés en déchèterie ou le faire reprendre par le magasin lors de son remplacement.

Quels appareils sont pris en charge ?

Il s'agit d'appareils électriques, électroniques et de petit électroménager que l'on utilise au quotidien : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, appareils de cuisson, de chauffage, téléviseurs, ordinateurs portables, périphériques informatiques, les équipements audio et vidéo, la téléphonie, le petit électroménager, l'outillage, les jouets... Ces appareils fonctionnent tous à l'énergie électrique. Même en panne, ils doivent être déposés propres et dans le meilleur état possible.

Que faire d'un appareil usagé ?

Ne le mettez plus à la poubelle ni sur le trottoir ! Demandez-vous d'abord s'il peut encore servir ou être remis en état. Sinon, il peut désormais être pris en charge dans votre magasin ou dans votre déchèterie pour être recyclé ou valorisé.




Eco-systèmes

Pensez à consulter votre guide de tri.



En cas d'erreurs de tri trop importantes, trop nombreuses ou trop récurrentes, les agents en charge de la collecte pourront être amenés à refuser votre bacs gris ou votre sac de tri.

Dans ce cas, pour toutes précisions sur ce refus de tri, vous pouvez contacter le 02 33 89 15 12.

Pour les emballages en plastique posez-vous la question suivante :

« Est-ce une bouteille ou un flacon ? »

Si la réponse est **non** alors cet emballage **n'est pas recyclable** et il doit être déposé dans votre poubelle grise.

Exemples : pots de yaourt, pots de crème fraîche, polystyrènes, sacs, jouets, bassines... ne sont **pas recyclables**.



Continuez à trier, vos efforts combinés portent leur fruit !

Pensez à consulter votre guide de tri et en cas de doute contactez le personnel technique de la communauté de communes ou jetez l'emballage dans votre poubelle habituelle. Pour toutes vos questions relatives à la collecte, au tri et au recyclage des déchets, un seul numéro : 02 33 89 15 12.

Le mulching

C'est une technique de tonte qui consiste à laisser sur place les brins d'herbes préalablement hachés finement par la tondeuse. Ils constituent ainsi un engrais naturel pour la pelouse et limite la présence des mauvaises herbes. D'autre part, la technique du mulching vous évite d'aller déposer vos déchets de tonte sur la plateforme de stockage des déchets végétaux à Beauvoir.

Stop pub !

Les prospectus, publicités et journaux gratuits remplissent nos boîtes aux lettres, et donc nos poubelles : 40 kg par foyer et par an en moyenne. L'autocollant « stop pub » apposé sur la boîte aux lettres permet de refuser ces imprimés. Contactez nous pour plus de renseignements.



Convention piles

Vous pourrez prochainement ramener vos piles à la déchèterie, au bureau de la CDC ou dans votre mairie de résidence. Ces nouveaux points viendront compléter les points de collecte mis en place par les différents professionnels du canton. **Une pile bouton au mercure jetée dans la nature pollue 1m³ de terre et 1 000m³ d'eau pendant 50 ans.**

À ne pas confondre !

Contrairement à une idée répandue, le logo Eco-Emballage à deux flèches imbriquées, que l'on voit sur 95% de nos emballages, ne signifie pas « recyclable ». Il informe seulement le consommateur que le fabricant contribue financièrement au recyclage, en versant une subvention à l'organisme Eco-Emballage. Cela permet aux collectivités d'agir pour la valorisation de nos emballages ménagers.



**ECO
EMBALLAGES**

Les changements intervenus en cours d'année (départ, arrivée, composition de la famille...) doivent être signalés soit en mairie, soit au bureau de la communauté de communes.

Choisissez le prélèvement automatique !

A compter de 2010 vous pouvez opter pour le prélèvement annuel automatique pour payer votre redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Pour en bénéficier, inscrivez-vous auprès du secrétariat de la communauté de communes.

► COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les lampes aussi se recyclent Recylum

Une seconde vie pour les lampes de la communauté de communes Pontorson le Mont Saint-Michel.

Depuis le mois de **mai 2009**, vous pouvez venir déposer à la déchèterie vos lampes à économie d'énergie et vos néons. La signature d'une convention avec Recylum nous permet de vous proposer un nouveau service autofinancé par l'éco contribution.



Le CLIC de l'Avranchin

Ouvert depuis le **2 février 2009**, le **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)** de l'Avranchin apporte de l'information sur l'ensemble des services et dispositifs existants sur le territoire. C'est un **guichet unique d'information**, un **lieu ressources de proximité**.

Chaque famille est confrontée un jour ou l'autre à la question de l'accompagnement ou de la prise en charge d'un parent âgé ou très âgé et/ou en situation de handicap.

Dans ces moments délicats, il est toujours difficile de déterminer la conduite à tenir. La difficulté est d'autant plus grande que l'information sur l'offre de services est dispersée et parfois peu accessible.

Le CLIC a vocation d'être un lieu ressources pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, leur entourage, les professionnels, les élus et les bénévoles. Ce lieu d'accueil, d'information et d'orientation conseille et délivre des renseignements sur les différents services et dispositifs existants sur le territoire.

La coordinatrice, **Fanny Anfray**, et la secrétaire-chargée d'accueil, **Marlène Pigeon**, vous accueillent, vous écoutent, vous apportent un soutien et vous accompagnent dans vos décisions et démarches.

Elles vous aident pour :

- connaître vos droits, les adresses utiles,

- organiser le soutien à domicile,
- préparer l'entrée en établissement.

Le CLIC propose des aides adaptées, oriente et coordonne l'action des professionnels du territoire. Il ne se substitue pas à l'existant.

Il joue un rôle facilitateur dans la coordination des interventions des professionnels.

C'est un appui logistique et méthodologique pour la mise en place d'actions locales (des réunions d'information...).

Le CLIC est ouvert au public du **lundi au vendredi de 10h à 12h**.

Des permanences sont mises en place sur chaque canton :

• **Avranches :**

le 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois, au centre multi-services, place du marché

• **Pontorson :**

le 2^{ème} jeudi du mois, à la mairie de Pontorson

• **St James :**

le 3^{ème} jeudi du mois, à la maison de Pays.

Nos coordonnées :

CLIC de l'Avranchin

21 rue du Couvent - 50220 DUCEY

Tél .: 02 33 68 21 35

Email : clicdelavranchin@orange.fr

Permanences

L'association des sept vents du Cotentin assure une permanence (sur rendez-vous) espace info énergie les 3^{ème} lundis de chaque mois. Lors de cette permanence, vous pouvez disposer d'informations personnalisées sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans les habitations. Pour prendre un rendez-vous, contacter M. Pierre CAPROMACCIO au 02 33 19 00 10.

Une permanence habitat est assurée par l'association ARIM des pays Normands afin de faire connaître aux propriétaires de logements les aides dont ils peuvent bénéficier lorsqu'ils réalisent des travaux d'amélioration de l'habitation : 3^{ème} lundi de chaque mois de 10h à 12h dans les locaux de la communauté de communes – Parc d'activités de Pontorson le Mont-Saint-Michel.

La PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation) tient une permanence à destinations des jeunes de 16 à 25 ans demandeurs d'emploi. Cette permanence a lieu en mairie de Pontorson le 3^{ème} jeudi du mois.

▶▶▶▶▶ ANDRA

L'Andra collecte GRATUITEMENT les objets radioactifs des particuliers

OBJETS RADIOACTIFS ? SOYEZ RÉACTIFS !



Vous possédez des montres anciennes, de vieux révélateurs ou des boussoles à cadran luminescent, des fontaines au radium, des objets au radium à usage médical (gougues, tables, gaires...), des minéraux radioactifs (autunite, mesquite...), des sels de laboratoire (nitrate, chlorure de radium...),...

Soyez réactifs : vérifiez s'ils sont radioactifs en demandant notre brochure

Disponible sur notre site : www.andra.fr
ou par téléphone au 01 46 11 80 00



Info communauté : n°2 - janvier 2010
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2010
Directeur de publication : Bernard HEON
Conception et réalisation : BCV Création
Impression : Malécot à Pontorson
Tirage : 3 200 exemplaires
ISSN 1968-0155